



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## étiquetage informatif

Question écrite n° 62368

### Texte de la question

Mme Thérèse Guilbert attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement, sur l'étiquetage des produits à base de poisson. Selon une enquête réalisée par la CLCV, l'utilisation de filets de poisson ne concernerait que 20 % des 70 plats transformés parmi leur échantillon. Dans la plupart des cas, la matière première utilisée est de la chair de poisson. En outre, l'enquête révèle également que le consommateur n'est pas mieux informé sur la quantité de poisson présente dans les produits, et qu'il lui est bien souvent impossible de savoir de quel poisson il s'agit. Face à ce constat, l'Association demande à ce que soient redéfinies les règles d'étiquetage de ces produits afin de permettre aux consommateurs de comparer et de savoir ce qu'ils mangent. Aussi, elle le remercie de bien vouloir lui indiquer la position du Gouvernement en la matière.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Thérèse Guilbert](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 62368

**Rubrique :** Consommation

**Ministère interrogé :** Agriculture, agroalimentaire et forêt

**Ministère attributaire :** Commerce, artisanat, consommation et économie sociale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [5 août 2014](#), page 6570

**Question retirée le :** 30 septembre 2014 (Fin de mandat)